Règlement intérieur

La vie de l’établissement et les rapports entre ses différents acteurs sont régis par le présent règlement qui s’impose à tous.

Les règles ainsi définies se fondent sur la courtoisie, le respect des personnes et des biens.

**Discipline commune**

Les élèves sont tenus de respecter les horaires des cours de code :

Du mardi au vendredi : 10h, 11h et 14h, 15h, 16h, 17h, 18h.

Le samedi : 10h, 11h et 15h, 16h.

Ces horaires peuvent différer d'une agence à l'autre, ils sont affichés sur la porte de l'établissement

Les retards ne sont pas tolérés et il est interdit de sortir tant que la correction du test de code n’est pas terminée.

Dans leur intérêt, les élèves doivent maintenir le silence en cours de code et faire leur série seul.

La propreté de l’établissement et de l’environnement relève de la responsabilité de chacun. Aucun détritus, papier, cigarette, etc.… ne doit être jeté à terre, des poubelles sont prévues à cet usage. Les abords de l’établissement font l’objet de la même attention il est également demandé de ne pas manger ni boire dans la salle de code.

Le matériel détérioré ou détruit devra être remboursé. Il sera facturé à l’élève à sa valeur d’achat.

Aucune personne non inscrite dans un établissement Flash conduite n’a le droit d’assister à une séance de code. Les élèves inscrits dans un bureau autre que celui dans lequel ils sont doivent se présenter au préalable auprès de la secrétaire.

Le manquement aux règles énoncées ci-dessus peut être sanctionné. Les sanctions sont notamment :

Avertissement oral

Avertissement écrit

Suspension provisoire

Exclusion définitive de l’établissement.

Le responsable de l’établissement peut décider d’exclure un élève à tout moment du cursus de formation pour un des motifs suivants :

 -Non-paiement

 -Attitude empêchant la réalisation du travail de formation

 -Évaluation par le responsable pédagogique de l’inaptitude de l’élève pour la formation concernée.

**Matériel des élèves**

Chaque élève doit posséder son matériel nécessaire aux cours (stylo, papier…)

Ils sont responsables de leurs affaires. Ceci s’applique également aux vélos et cyclomoteurs garés devant l’établissement.

**Tenue**

Il est interdit de fumer dans l’enceinte de l’établissement.

La tenue vestimentaire, l’attitude et le langage doivent toujours rester corrects.

Les baladeurs, téléphones portables doivent impérativement être éteints en salle de code.

**Cours de conduite**

Il est important que chacun se respecte dans la voiture durant le cours de conduite.

L’élève et le moniteur doivent avoir une attitude respectueuse l’un envers l’autre.

Les élèves doivent avoir une hygiène, une tenue et un comportement correct et adapté à l’apprentissage de la conduite (pas de chaussure ne tenant pas le pied ou à forts talons).

Les élèves sont tenus : de ne pas fumer à l’intérieur de l’établissement, ni dans les véhicules écoles, ni de consommer ou d’avoir consommé toute boisson ou produit pouvant nuire à la conduite d’un véhicule (alcool, drogue, médicaments…)

Après la réussite de l’examen du code et à la première leçon de conduite, il sera remis à l’élève son livret d’apprentissage. Il faudra en prendre le plus grand soin car la présence de celui-ci est obligatoire pour les leçons de conduite. En cas de non présentation du livret aux forces de l’ordre, les conséquences éventuelles seront imputables à l’élève.

La direction de l’auto-école FLASH CONDUITE est heureuse de vous accueillir parmi ses élèves et vous souhaite une excellente formation.